

Pourriez-vous préciser le critère « doublement opposable » des règles qui sauvent ?

Le critère de « **doublement opposable** » des Règles d'Or (ou Règles qui sauvent/Règles vitales) est central pour leur efficacité et leur légitimité. D'après les travaux de l'ICSI, ce critère signifie que :

La règle est opposable dans les deux sens :

1. **L'organisation peut la faire respecter** (opposabilité descendante) : cela signifie que l'encadrement est légitime pour rappeler, corriger, voire sanctionner un non-respect de la règle par un collaborateur.
2. **Le salarié peut la faire valoir** (opposabilité ascendante) : le collaborateur est en droit de refuser une consigne, un ordre ou une situation de travail qui violerait une Règle d'Or, **sans craindre de sanction**. Il peut dire STOP et alerter en toute légitimité.

Pour être véritablement « doublement opposable », une Règle d'Or doit répondre à ces exigences :

- **Clarté** : formulation simple, sans ambiguïté.
- **Légitimité opérationnelle** : cohérente avec les pratiques réelles du travail.
- **Partage et appropriation** : tous les acteurs doivent avoir participé à sa construction ou au moins compris son sens et sa nécessité.
- **Garantie de non-représailles** en cas d'arrêt ou d'alerte sur son non-respect.

« Une règle est dite *doublement opposable* quand elle est assez claire, partagée et légitime pour que chacun puisse à la fois être tenu de l'appliquer, et en même temps s'en servir pour dire "non" à une situation non conforme ».

Ma question est relative à « l'entretien », à la vie des RQS après qq années d'existence. Faut-il les « revoir » de temps en temps ? et qu'est-ce que cela veut dire que les revoir ?

L'**entretien des Règles qui Sauvent (RQS)** est **indispensable** pour garantir qu'elles restent efficaces, crédibles et adaptées à la réalité du terrain.

1. Pourquoi entretenir les RQS dans le temps ?

- **Risque d'obsolescence** : L'évolution des **métiers, des procédés, des équipements** ou de la réglementation peut rendre certaines règles moins pertinentes ou insuffisantes.
- **Risque de perte de sens** : Avec le temps, les RQS peuvent devenir « décoratives » si elles ne sont plus expliquées, discutées, ni incarnées par le management.
- **Risque de perte de légitimité** : Si des situations de travail courantes rendent leur application difficile, les salariés peuvent percevoir ces règles comme déconnectées.

2. Faut-il les revoir ? Oui, régulièrement.

Revoir ne signifie pas nécessairement les changer, mais les réinterroger à partir du vécu :

- Les règles sont-elles **toujours applicables en pratique** ?
- Sont-elles **toujours comprises** par les nouvelles générations d'opérateurs ?
- Y a-t-il eu des incidents montrant qu'elles **ne couvrent pas certains risques majeurs** ?
- Les équipes les **respectent-elles encore spontanément**, ou les voient-elles comme des slogans ?

3. Comment entretenir les RQS ?

Voici une méthode simple et robuste en 4 temps :

◇ Étape 1 — Évaluation de terrain

- Par observations, entretiens, mini-ateliers, audits de respect.
- Indicateurs : non-conformités, quasi-accidents, retour d'expérience (REX).

◇ Étape 2 — Dialogue collectif

- Organiser des revues participatives avec des opérateurs, encadrants et HSE.
- Questionner la pertinence, la compréhension, l'adhésion.

◇ Étape 3 — Mise à jour si nécessaire

- Reformuler certaines règles pour plus de clarté.
- Ajouter une nouvelle règle si un risque majeur n'était pas couvert.
- Supprimer une règle redondante si elle est intégrée dans d'autres procédures.

◇ Étape 4 — Redéploiement/re-appropriation

- Campagne de communication actualisée.
- Ateliers pratiques ou causeries pour relancer la dynamique.
- Intégration dans les accueils sécurité et formations continues.

4. À quelle fréquence ?

- **Tous les 2 à 3 ans** en routine.
- **De manière exceptionnelle** après un accident grave, un changement organisationnel ou technique majeur.

Comment entretenir la connaissance de celles-ci (auprès des nouveaux)

Entretenir la **connaissance des Règles qui Sauvent (RQS)** chez les **nouveaux arrivants** est **crucial** pour qu'elles deviennent un **réflexe dès le début de la vie professionnelle dans l'entreprise**. Voici un plan d'action structuré et concret pour intégrer les RQS efficacement :

L'objectif est que chaque nouvel arrivant **connaisse, comprenne** et **adhère** aux RQS **avant même** d'intervenir en situation à risque.

1. Intégration dans le parcours d'accueil sécurité - Accueil HSE formel

- **Présentation visuelle et animée** des RQS (vidéo courte, quizz interactif).
- Explication de leur **origine (REX)** et de leur **lien avec les risques majeurs** de l'entreprise.
- Mise en avant de leur **opposabilité double** : on peut et on doit dire STOP.

Astuce : faire signer une « charte d'engagement RQS » ou remettre un livret personnalisé.

2. Transmission par le terrain — l'ancrage dans le réel -

Visite de site ou poste avec un tuteur ou référent sécurité

- Mise en lien **terrain/RQS** : « Ici, cette règle te protège de ça. »
- Mise en situation simple : « Que fais-tu si ce balisage est déplacé ? »

Mentorat sécurité (pendant 1 mois)

- Un ancien forme le nouvel arrivant en soulignant **les RQS dans les gestes métiers**.

3. Supports pédagogiques adaptés

- **Fiches illustrées** (une par RQS, format A6 ou badge plastique).
- **Affichage ciblé** sur les zones à risque.
- **Posters « 1 règle = 1 cas réel »** avec photo de situation et conséquences.

4. Répétition & ancrage - micro-quiz de rappel

- Intégrés dans les causeries, e-learning, ou réunions d'équipe.
- Exemple : « Parmi ces situations, laquelle viole la RQS n° 4 ? »

Challenge sécurité mensuel : Exemple : « Jeu de piste RQS » ou « Défi Stop/Go : j'identifie un écart et je propose une solution. »

5. Suivi et rafraîchissement

- **Revue des RQS à 1 mois** avec le manager de proximité.
- **Feedback attendu** : « Quelles règles t'ont paru claires/floues ? »
- Intégration dans les entretiens d'intégration ou bilans de fin de période d'essai.

Est-ce que la multiplication des documents de « contrôle » ne risque pas de faire tomber dans un système « administratif ? Un système où le papier est le plus important...

Oui, **c'est un risque réel et bien documenté** : la multiplication de documents de contrôle autour des Règles qui Sauvent (RQS) peut facilement faire **basculer la démarche dans un système bureaucratique**, où le « papier » prime sur la réalité du terrain. Ce phénomène est souvent décrit dans les analyses ICSI comme le piège de la « conformité apparente ».

Risques d'un système trop administratif :

1. Formalisme vide

- Cases cochées, mais **aucune conviction ni réflexion réelle**.
- Les acteurs terrain suivent le protocole **pour « être couverts »**, sans réelle appropriation.

2. Perte de sens

- Les RQS deviennent perçues comme **une obligation réglementaire**, non comme des **barrières de vie**.
- Cela **affaiblit leur légitimité** : « encore un papier à remplir, comme les autres... »

3. Dilution de responsabilité

- Trop de documents = plus personne ne sait **qui est responsable de quoi**.
- L'effet paradoxal : **plus de contrôles = moins de vigilance réelle**.

Recommandations : garder une démarche vivante et voici 5 principes pour éviter l'effet « paperasserie » tout en gardant un haut niveau de sécurité :

1. Prioriser le sens plutôt que la forme

Chaque outil (fiche, audit, check-list) doit répondre à une **question utile** : « *Est-ce que ce document aide réellement à prévenir un accident grave ?* »

2. Donner la main au terrain

- Co-construire les outils avec les équipes (ex. : auto-observation de règles en binômes).
- Impliquer les opérateurs dans l'évaluation de la lisibilité et de la pertinence des outils.

3. Limiter les documents à forte valeur ajoutée

- Réduire le volume de documents à l'essentiel (ex. : 1 **grille unique** par poste ou activité critique).
- Supprimer les doublons entre audits qualité/sécurité/environnement si possible.

4. Remplacer certains documents par des temps d'échange

- Ex : au lieu d'une check-list hebdo formelle → « **tour terrain RQS** » de 20 minutes avec discussion.
- Tracer ces échanges de façon **légère** (photo du tableau, message vocal, etc.).

5. Mesurer autrement que par le nombre de documents

Mieux vaut 3 constats terrains bien analysés qu'un tableau Excel rempli à 100 % mais oublié.

Votre application SPARTED est accessible aux salariés via leurs smartphones ?

Est-ce qu'une des conséquences peut être plus de remontées des accidents et incidents ?

Oui, une des **conséquences positives** du déploiement des Règles d'or peut effectivement être **une augmentation des remontées d'accidents, incidents ou situations dangereuses**. Cela peut sembler paradoxal, mais c'est un **indicateur de maturité de la culture sécurité**.

Selon les travaux de l'icsi sur la culture de sécurité et les Règles d'or :

- Les Règles d'or **renforcent la conscience partagée des risques** et rendent plus visibles les situations à haut potentiel de gravité (SHPG).
- Une démarche bien menée peut **encourager les salariés à signaler davantage les écarts**, les presqu'accidents et les actes dangereux.

- Cela permet une **meilleure alimentation du retour d'expérience (REX)** et une amélioration continue des barrières de sécurité.

Pourquoi ce phénomène est bénéfique :

- Cela **ne reflète pas une dégradation de la sécurité**, mais plutôt une **plus grande transparence**.
- Cela signifie que les collaborateurs **osent davantage parler des risques**, ce qui est au cœur de la **vigilance partagée** et d'une culture de sécurité proactive.

Ce que cela implique pour l'encadrement :

1. **Ne pas interpréter une hausse des remontées comme un échec.**
2. **Valoriser les signalements**, même s'ils révèlent des écarts ou des dysfonctionnements.
3. Mettre en place des outils simples pour **faciliter la remontée d'information** (fiche « presqu'accident », QR code, appli mobile...).

Quelles sont les erreurs les plus courantes lors de la mise en place de ces règles sur le terrain ?

Identifier les **erreurs fréquentes** lors du déploiement des Règles qui Sauvent (RQS) permet de **réussir leur mise en œuvre réelle**, au-delà des intentions. Voici les **7 erreurs les plus courantes** observées dans les retours d'expérience de l'ICSI, et de nombreux industriels (Vinci, EDF, TotalEnergies, etc.).

1. Croire que les RQS sont applicables *partout, tout le temps, par tous*

Risque : perte de crédibilité sur le terrain.

Pourquoi c'est une erreur : Certaines situations ne sont pas « noires ou blanches » : les RQS doivent être **ancrées dans les pratiques réelles**. Une règle qui ignore les contraintes métier sera contournée ou ignorée.

Bonne pratique :

- Prévoir un espace de dialogue : « Que fait-on si la règle n'est pas applicable dans une situation donnée ? »
- Intégrer la notion de « **droit et devoir de STOP** ».

2. Ne pas associer le terrain à la définition ou à l'ajustement des règles

Risque : rejet ou application formelle sans engagement.

Pourquoi : Les opérateurs savent si une règle est réaliste. Sans eux, la règle peut manquer de sens ou de faisabilité.

Bonne pratique : **Ateliers de co-construction** ou revue terrain avant finalisation. — Fiches « retour terrain sur RQS ».

3. Multiplier les RQS

Risque : dilution de l'impact, surcharge mentale.

Pourquoi : Trop de règles = plus rien ne ressort. L'efficacité repose sur **la focalisation sur les risques majeurs**.

Bonne pratique : Limiter à **6 à 10 règles vraiment vitales** — Cibler les **SHPG** (Situations à Haut Potentiel de Gravité).

4. Croire qu'une règle écrite suffit pour changer les comportements

Risque : affichage symbolique sans changement réel.

Pourquoi : Le changement de comportement passe par **exemple, répétition, dialogue**, pas par la simple lecture.

Bonne pratique : Intégrer les RQS dans les **briefs, causeries, accueils sécurité**, et surtout **dans les décisions managériales**.

5. Isoler les RQS des autres systèmes (procédures, DUERP, plan de prévention...)

Risque : confusion, redondance ou contradictions.

Pourquoi : Une RQS ne remplace pas une procédure ; elle doit **l'éclairer** ou **y renvoyer**.

Bonne pratique : Créer une **cartographie RQS ↔ procédures** — Intégrer les RQS comme **mesures organisationnelles** dans le DUERP.

6. Sanctionner sans discernement en cas de non-respect

Risque : inhibition du retour d'expérience, perte de confiance.

Pourquoi : Les écarts sont parfois révélateurs d'un **problème organisationnel** et non d'une faute individuelle.

Bonne pratique : Distinguer **non-respect volontaire/conditions empêchant l'application**. — Utiliser l'analyse d'écart comme **outil d'apprentissage**, pas de punition systématique.

7. Ne pas réévaluer régulièrement les RQS dans le temps

Risque : déconnexion progressive de la réalité métier.

Pourquoi : Les conditions de travail, les risques et les retours d'expérience évoluent.

Bonne pratique : **Revue tous les 2–3 ans** ou après un incident. Dispositif de **suggestion terrain** de nouvelles règles ou ajustements.

Bonjour. Pouvez-vous nous donner une idée du temps qu'il faut pour définir les règles d'or?

Définir les Règles d'Or (ou RQS) ne se limite pas à lister des injonctions : c'est une **démarche structurée, collective et stratégique** qui demande un **certain temps**, mais qui peut être **menée efficacement en 4 à 12 semaines** selon l'ambition et les moyens mobilisés.

Estimation du temps nécessaire — selon 3 niveaux de déploiement

| Niveau | Démarche | Durée indicative |
|------------------------|---|------------------|
| Essentiel | Adaptation d'un référentiel existant (ex. : Total, IOGP, Bouygues...) à vos risques spécifiques | 2 à 4 semaines |
| Personnalisé | Co-construction des RQS à partir de l'analyse des risques et du vécu terrain | 6 à 8 semaines |
| Culturel & structurant | Co-construction + animation pilote + validation inter-métiers | 8 à 12 semaines |

Détail d'un planning type (niveau intermédiaire — 2 mois)

| Semaine | Étapes clés | Acteurs impliqués |
|---------|--|----------------------------|
| 1–2 | Analyse des risques majeurs + consultation REX | HSE, QSE, supervision |
| 2–3 | Ateliers de co-construction avec les métiers | Opérateurs, encadrement |
| 4 | Rédaction et formulation des RQS (claires, opposables) | HSE + Communication |
| 5 | Relecture critique + validation terrain (atelier pilote) | Représentants du personnel |
| 6 | Préparation des supports (visuels, quiz, fiches...) | Com interne, graphiste |
| 7–8 | Tests de déploiement + ajustements | Site pilote/chantier test |

Conseils pratiques pour gagner du temps

- **Partir d'un référentiel solide** (ex. ICSI, TotalEnergies, IOGP) mais l'adapter à vos contextes métiers.
- **Animer des ateliers courts et ciblés** (1h30 max) avec des groupes métiers homogènes.
- **Prévoir une phase de test sur un site pilote** pour corriger les règles avant déploiement global.

Quel est l'intérêt pour un groupe industriel comme le nôtre d'intégrer le MASE et/ou l'ISCI (en plus de notre démarche ISO déjà déployée) ?

1. MASE : Un référentiel opérationnel partagé avec les PME et TPE sous-traitantes

Intérêts spécifiques du MASE pour une entreprise utilisatrice déjà certifiée ISO 45001 :

- L'adhésion au MASE présente un **intérêt stratégique fort**, car :
 - Le MASE est le référentiel créer et gérer par les industriels eux-mêmes pour développer la culture de prévention des prestataires qui interviennent sur leurs sites. Le référentiel est **largement utilisé par les PME et TPE**, qui représentent l'essentiel du

tissu de sous-traitance industriel, notamment dans la maintenance, les travaux ou la logistique.

- Ces prestataires ne sont **généralement pas certifiés ISO 45001**, mais peuvent obtenir la certification MASE, plus adaptée à leur structure, leur taille et leurs moyens.
- L'adhésion à MASE permet de **répondre à l'axe « partie intéressée »** de l'ISO 45001 qui questionne les audités sur la manière dont elles sélectionnent, contrôlent, ... les prestataires avec qui elles travaillent.
- En **adhérant au MASE**, l'entreprise utilisatrice peut **partager un référentiel commun de sécurité** avec ses intervenants, facilitant l'alignement des pratiques, la lisibilité des exigences, et la collaboration dans la prévention des risques.
- Elle peut aussi **accéder à la MASE Académie**, plateforme collaborative et pédagogique qui permet de co-construire une culture commune de sécurité avec ses partenaires sous-traitants (formations, vidéos, REX...).

2. ICSI : Un levier pour transformer la culture de sécurité

Intérêts spécifiques de l'ICSI :

- **Accès à des expertises de haut niveau en FOH (facteurs organisationnels et humains)** : L'ICSI ne délivre pas de certification, mais agit comme **un partenaire stratégique** pour faire évoluer les pratiques managériales, les postures, et la culture.
- **Développement de la culture juste, apprenante, interrogative** : En complément des normes ISO, souvent perçues comme descendantes, l'ICSI propose des diagnostics et des accompagnements pour aider les organisations à :
 - Développer le **leadership en sécurité**
 - Renforcer **l'apprentissage collectif à partir des événements**
 - Réduire les **angles morts organisationnels**
- **Mise à disposition de ressources pédagogiques et retours d'expérience** : Plateformes, publications, communautés apprenantes, etc., facilitant la montée en compétence continue des équipes internes.

Contrairement à ISO ou MASE, l'ICSI ne propose pas de reconnaissance formelle (certification), ce qui peut freiner une entreprise en recherche de label. **Mais** son apport est profond : il agit sur la **transformation durable** des comportements et de la culture.

Quelle amélioration en termes de TF et TG ?

Mettre en place un comité dédié à la révision des **Règles Qui Sauvent (RQS)** peut contribuer à **améliorer les indicateurs de fréquence (TF) et de gravité (TG)**, mais avec **quelques précisions essentielles** à garder en tête.

1. Impact attendu sur le TF (Taux de Fréquence)

Amélioration possible, mais limitée :

- Le TF (nombre d'accidents avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées) mesure les accidents **déclarés**.
- En instaurant une dynamique autour des RQS, on **sensibilise davantage**, ce qui peut entraîner **plus de signalements initiaux** (quasi-accidents, petits incidents).
- **À court terme**, le TF peut **stagner voire augmenter légèrement** (effet d'ouverture du dialogue sécurité).
- **À moyen/long terme**, grâce à la prévention ciblée, la formation et les corrections apportées via les RQS, **le TF devrait baisser**.

Exemple de boucle vertueuse : Meilleure appropriation des RQS → Moins d'écarts → Moins de petits accidents → TF en baisse.

2. Impact plus significatif sur le TG (Taux de Gravité)

Le **TG** (nombre de jours d'arrêt par 1 000 heures travaillées) est un **indicateur très sensible aux accidents graves et mortels**.

- Les RQS ciblent généralement **les situations à haut potentiel de gravité (SHPG)**.
- Le fait de revoir les RQS chaque année permet de **renforcer les barrières critiques**.
- Cela **évite les dérives dans les pratiques** et **réduit la probabilité de survenue d'un événement grave**.

Objectif = éviter **les accidents rares mais très graves**, là où le TG est directement affecté.

Associer cette action à :

- Des **observations comportementales terrain** centrées sur les RQS,
- Un **indicateur de conformité** aux RQS (% de respect en audits/visites),
- Un suivi des **événements à haut potentiel** (HiPo, SHPG) en parallèle du TF/TG.

Comment une organisation peut revenir sur une règle qui sauve qui est difficilement applicable et non appliquée par la plupart des personnes ? Camille

Dans la vraie vie du terrain, **certaines Règles qui Sauvent (RQS)** peuvent s'avérer, avec le temps :

- **Trop rigides,**
- **Peu réalistes,**
- **Ou en décalage avec les pratiques réelles.**

Dans ces cas, **l'organisation ne doit pas « fermer les yeux »**, mais au contraire **revenir sur la règle de manière maîtrisée, concertée et crédible**.

1. Pourquoi revenir sur une RQS peut être sain

Une RQS qui **n'est pas appliquée** devient un **symbole d'incohérence**, voire de **perte de crédibilité**.

Elle expose l'entreprise à des **risques réglementaires, moraux et humains** en cas d'accident.

C'est pourquoi **corriger une règle** qui ne fonctionne **n'est pas un aveu d'échec**, mais un **acte de maturité sécurité**.

2. Méthode en 4 étapes pour revoir une RQS

Étape 1 — Constat partagé

- **Identifier le problème :**
 - Est-elle **non applicable dans certains contextes** ?
 - Est-elle **mal comprise** ou **trop exigeante** ?
 - Y a-t-il **des obstacles matériels ou organisationnels** ?

Exemple de méthode : mini-enquête, groupes d'expression terrain, analyse d'écarts terrain.

Étape 2 — Analyser les causes profondes

Utiliser une grille comme celle du « Facteurs contributifs » :

| Facteur | Exemple de question |
|--------------|---|
| Technique | Y a-t-il un équipement manquant ou inadapté ? |
| Organisation | La règle est-elle en conflit avec une autre consigne ? |
| Temps/charge | Respecter la règle est-il vu comme irréaliste ? |
| Culture | Est-elle perçue comme inutile, exagérée, infantilisante ? |

Étape 3 — Décider du devenir de la règle

Trois options sont possibles, selon le diagnostic :

| Option | Quand la choisir | Action recommandée |
|------------------------|--|---|
| Réviser la règle | La règle est utile mais mal formulée ou trop rigide | Reformuler avec les équipes, clarifier les conditions |
| Adapter localement | Le principe est bon mais certains métiers ou sites ont des contraintes spécifiques | Créer des modalités d'adaptation documentées |
| Supprimer ou remplacer | La règle n'apporte pas de gain de sécurité clair ou est contournée en masse | Assumer collectivement la décision + communiquer avec pédagogie |

Toujours expliquer les **raisons du changement** pour ne pas créer de flou.

Étape 4 — Revalider collectivement

- Impliquer un **groupe de travail pluridisciplinaire** (HSE, métiers, représentants du personnel).
- Valider la nouvelle version ou le retrait.
- Mettre à jour tous les supports associés :
 - Livrets, affiches, formations, briefings
- **Communiquer activement** : « *Pourquoi cette règle évolue, et ce que cela signifie* »

Exemple concret

Ancienne RQS : « Je n'utilise jamais une échelle pour travailler à plus de 2 mètres. » Très mal appliquée dans les métiers de maintenance ou d'inspection visuelle rapide.

Nouvelle version co-construite : « Je n'utilise une échelle pour travailler à plus de 2 mètres **que si les 3 conditions suivantes sont réunies : durée < 15 min, pas d'effort, stabilité assurée.** »

Ce qu'il faut éviter

| Mauvaise pratique | Risque |
|--|---|
| Laisser une règle inapplicable sans la revoir | - Contournement généralisé - Perte de légitimité globale |
| Supprimer une règle sans concertation ni explication | - Confusion, sentiment d'arbitraire |
| Réécrire seul depuis un bureau | - Déconnexion du terrain, rejet |

Le Mase propose t'il est une aide pour la mise en place des règles qui sauvent ou du nouvelle item FOH, (échange personnalisé)

Le MASE ne peut pas être juge et partie en accompagnant ses adhérents puis ensuite en les auditant. Le choix a donc été fait de mettre à disposition de nos adhérents des outils :

- les conseils de Masecotte (livret téléchargeable en ligne librement sur mase-asso.fr),
- en proposant aux entreprises qui les souhaitent une formation d'une journée animée par l'Icsi sur la mise en œuvre de ces conseils,
- en fournissant l'accès à la MASE Académie, plateforme web proposant des parcours en ligne pour développer la culture de prévention des salariés des entreprises.

Bonjour, comment accède-t-on à la Mase Académie svp?

En résumé

1. Vous êtes adhérent MASE
2. Contactez votre référent Mase local pour obtenir les infos d'accès
3. Utilisez votre identifiant MASE existant
4. Créez un mot de passe via l'option « Mot de passe oublié » (depuis l'adresse mail du dirigeant)
5. Connectez-vous sur la plateforme
6. (Optionnel) Participez à une session de présentation

Une règle qui sauve doit être forcément connue par tout le monde même si elle ne concerne pas tout le monde ?

Oui, une RQS doit être connue de tous, même si elle n'est pas appliquée par tous

Les Règles qui Sauvent (RQS) forment le **socle commun de la culture sécurité** d'une entreprise. Même si une règle ne concerne pas directement un salarié, il est important qu'il en **comprenne le sens**, pour :

- **Reconnaître une situation à risque**
- **Soutenir un collègue qui applique une RQS**
- **Faire preuve de vigilance partagée** (culture STOP)

- **Ne pas banaliser un comportement à risque d'autrui**

Application différenciée selon les publics :

| Type de personnel | Ce qu'on attend |
|-------------------|--|
| Tous les salariés | Connaissance des RQS, esprit collectif de prévention |
| Salariés exposés | Maîtrise et application rigoureuse des RQS pertinentes |
| Managers | Exemplarité, pédagogie, contrôle terrain |

Les fonctions supports sont des acteurs essentiels de la mise en œuvre des RQS

Même si elles ne sont pas toujours exposées directement aux risques physiques, les fonctions support **contribuent à rendre les RQS vivantes et efficaces** dans l'organisation.

Deux niveaux d'implication :

A. Comme personnes concernées

Certaines RQS s'appliquent **directement** à des fonctions support, par exemple :

- « Je ne téléphone pas en conduisant » → pour les RH, formateurs, commerciaux...
- « Je ne travaille pas sous l'emprise d'alcool ou de drogue » → pour tous
- « Je ne pénètre pas en zone de manœuvre sans autorisation » → lors de visites site, audit, etc.

B. Comme contributeurs à la diffusion et à l'implémentation

| Fonction support | Rôle actif dans les RQS |
|-----------------------------------|--|
| RH | <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les RQS dans les contrats, livrets d'accueil, parcours d'intégration— Prévoir des rappels dans les entretiens annuels |
| Formation | <ul style="list-style-type: none"> • Créer des modules e-learning ou pratiques par métier— Intégrer les RQS dans la formation sécurité de base |
| Achats | <ul style="list-style-type: none"> • Exiger la prise en compte des RQS dans les appels d'offres— Imposer les RQS aux prestataires dans les CCTP |
| Communication interne | <ul style="list-style-type: none"> • Créer des affiches, vidéos, quizz autour des RQS— Organiser des campagnes « 1 mois = 1 règle » |
| Qualité/audit/QSE | <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les RQS dans les audits sécurité— Vérifier leur application effective sur site |
| Flotte/logistique/moyens généraux | <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les politiques véhicule/permis/GPS— Coordonner avec la RQS routière et conduite à risque |

Comment bien réaliser l'analyse des écarts liés aux règles qui sauvent ?

Réaliser une **analyse des écarts liée aux Règles qui Sauvent (RQS)** permet de passer d'un simple constat (« la règle n'est pas respectée ») à une **compréhension profonde des causes**, et donc à des **actions efficaces et ciblées**.

Voici une **méthode pratique en 4 étapes**, issue des retours d'expérience de l'ICSI et des grandes entreprises industrielles (TotalEnergies, EDF, Vinci...).

Objectif :

Identifier **pourquoi** une RQS n'est pas respectée, **sans jugement**, pour agir sur les **vraies causes** : organisationnelles, techniques, humaines ou culturelles.

1. Repérer les écarts de façon structurée

Sources possibles :

- **Audit terrain ciblé** sur l'application des RQS.
- **Observation active** lors de visites sécurité (type « marches sécurité »).
- **Remontées terrain** : causeries, signalements anonymes, feedbacks informels.
- **Analyse d'incidents/presqu'accidents** où une RQS aurait pu éviter un événement.

Outil recommandé : Grille de vérification RQS (1 page, oui/non + commentaire par règle).

2. Analyser les causes avec méthode

Utilisez une approche orientée facteurs contributifs :

| Facteur | Exemples de questions |
|---------------------|---|
| Technique | Le bon matériel ou EPI était-il disponible, en état ? |
| Organisationnel | La procédure était-elle claire, réaliste, connue ? |
| Temps/charge | Les délais imposaient-ils un « passage en force » ? |
| Compétences | L'opérateur savait-il vraiment ce qu'il risquait ? |
| Culture managériale | Le management valorise-t-il vraiment la règle ? |
| Dialogue | L'écart a-t-il été signalé, ignoré, banalisé ? |

Outil recommandé : Fiche d'analyse type « 5 Pourquoi » ou « arbre des causes simplifié ».

3. Impliquer le terrain dans l'analyse

- Réalisez l'analyse **avec les personnes concernées**, pas à leur place.
- Utilisez une posture **non culpabilisante**, orientée amélioration continue.
- Faites émerger **leurs propositions** : ce sont souvent les plus pertinentes.

Exemple de question d'animation : « Qu'est-ce qui t'aurait permis de respecter cette règle dans cette situation ? »

4. Transformer l'analyse en actions concrètes

Les actions doivent viser **le levier principal identifié**, et non être générales ou normatives.

| Cause identifiée | Exemple d'action |
|--------------------------------|--|
| EPI inadapté | Modifier le stock sur zone/Fiche visuelle des bons EPI |
| RQS peu comprise | Session express terrain « 1 règle/1 exemple concret » |
| Priorité production > sécurité | Message clair du chef de site sur l'opposabilité des RQS |
| Procédure floue | Réécriture en 3 phrases simples + affichage chantier |

Si une équipe a ajouté de son initiative une règle qui sauve qui ne fait pas partie des 11 RQS et qu'elle trouve utile pour son travail. Est-ce ok ?

Oui, **c'est non seulement OK, mais c'est même souhaitable, à certaines conditions**. L'ajout d'une Règle qui Sauve (RQS) par une équipe est un **signe fort de maturité sécurité**. Cela montre que :

- L'équipe **s'approprie les règles** (elles ne sont pas perçues comme « venant d'en haut »).
- Elle a **identifié un risque métier spécifique** qui n'était pas assez couvert.
- Elle est **proactive** dans la prévention.

C'est ce qu'on appelle dans les référentiels ICSI ou Foncsi une démarche **de sécurité gérée**, c'est-à-dire **issue du terrain**, complémentaire à la sécurité « réglée » par l'organisation.

Conditions pour valider l'ajout d'une nouvelle RQS

Voici les **4 critères essentiels** pour que cette initiative soit intégrée utilement dans le système global :

| Critère | Détail | Exemple |
|---------------------------------------|--|---|
| Lien avec un risque grave ou mortel | La règle protège bien contre un risque à fort potentiel de gravité (SHPG). | « Je vérifie qu'il n'y a pas d'énergie hydraulique résiduelle avant d'ouvrir. » |
| Clarté et applicabilité | Elle est formulée simplement, et applicable dans toutes les situations équivalentes. | « Je ne monte jamais sur un engin en marche. » |
| Partagée et acceptée dans l'équipe | L'équipe comprend et adhère à cette règle ; elle la juge légitime. | Issue d'une analyse suite à un incident. |
| Compatible avec le référentiel global | Elle ne contredit pas une règle existante ou ne double pas inutilement. | Complément sur un risque métier spécifique. |

Que faire concrètement si une équipe crée une RQS ?

1. **Documenter l'initiative** : dans un format court : *le risque — la règle — la justification*.
2. **Soumettre à la cellule HSE** : pour validation et harmonisation éventuelle.

3. **Tester sur d'autres sites/équipes similaires** : est-elle généralisable ?
4. **Intégrer ou non dans le corpus officiel** :
 - Soit comme **RQS locale reconnue**.
 - Soit comme **nouvelle RQS de niveau groupe**, après arbitrage.

Ce qu'il faut éviter

- Que chaque équipe crée ses règles sans concertation : risque de **disparité confuse**.
- Que la hiérarchie bloque l'initiative sans discussion : risque de **désengagement**.
- Que des règles soient trop nombreuses ou redondantes : perte d'impact.

Conseil : Mettez en place un **dispositif d'« Appel à RQS »** ouvert aux équipes (1 fois/an), avec :

- Boîte à idées RQS
- Jury pluridisciplinaire (HSE, encadrants, opérateurs)
- Prix ou valorisation des meilleures propositions

Créer un comité qui regroupe les représentants des préventeurs, des métiers et de la dssqvt qui se réunit une fois par an pour : modifier, ajouter des RQS, est-ce une bonne idée ?

Oui, **c'est une excellente idée**, à condition que ce **comité ait un rôle clair, structuré et ancré dans une démarche d'amélioration continue**.

Pourquoi c'est pertinent ?

1. Actualisation continue des règles

Les *Règles Qui Sauvent* (RQS) doivent évoluer avec les activités, les retours d'expérience (REX), les changements d'organisation ou de matériel. Un comité pérenne permet cette mise à jour collective.

2. Implication des acteurs clés

En associant :

- les **préventeurs** → pour l'expertise sécurité,
- les **métiers** → pour l'ancrage terrain,
- la **Direction Santé Sécurité Qualité de Vie au Travail (DSSQVT)** → pour la cohérence globale,
on favorise **l'appropriation des RQS et le dialogue interdisciplinaire**.

3. Renforcement de la culture sécurité

Le comité devient un **lieu de partage de sens**, pas uniquement de validation réglementaire. C'est une **brique importante de la gouvernance sécurité participative**.

Recommandations pour que cela fonctionne

1. Nommer ce comité avec une finalité explicite

Ex. : *Comité de pilotage des Règles Qui Sauvent (CoPil RQS)*

2. Objectifs clairs à chaque réunion annuelle

- Revue des événements significatifs de l'année.
- Analyse des écarts ou non-conformités fréquentes.
- Proposition de **modifications, suppressions, ajouts ou reformulations** de RQS.
- Alignement avec les obligations réglementaires ou les standards internes/sectoriels.

3. Critères de révision des RQS

Proposer une grille avec des critères du type :

- La règle est-elle toujours pertinente et comprise ?
- Est-elle applicable dans tous les contextes visés ?
- A-t-elle montré des limites dans des REX ?
- Son non-respect a-t-il causé des incidents ?

4. Intégrer le REX dans la révision

L'analyse des remontées d'incidents, observations terrain, audits internes doit nourrir les débats.

5. Communication post-comité

Prévoir un plan de diffusion des modifications auprès :

- des encadrants,

- des équipes terrain,
- des partenaires ou prestataires concernés.

Comment démontrer aux salariés l'efficacité et l'utilité des RQS ?

La légitimité des Règles qui Sauvent (RQS) repose sur **l'adhésion du terrain**. Pour cela, il ne suffit pas de les afficher ou d'en faire des rappels : il faut **démontrer concrètement leur utilité et leur efficacité**.

Objectif : Faire comprendre que les RQS **protègent réellement** et qu'elles sont **ancrées dans la réalité du travail**.

1. Utiliser des retours d'expérience (REX) concrets

✓ **« Voici un accident qui aurait pu être évité si la RQS avait été respectée »**

→ Choisir un REX de terrain, réel, de l'entreprise ou du secteur (base ARIA, ICSI, etc.)

Format :

- Photo ou schéma de la situation
- Que s'est-il passé ?
- Quelle règle aurait permis de l'éviter ?
- Ce qu'on a appris

Variante puissante : faire témoigner un collègue ou manager ayant vécu l'incident (en live ou en vidéo).

2. Faire vivre les RQS dans des ateliers pratiques

Exemple : Atelier « Règle active — Règle absente »

But : expérimenter en simulation l'effet d'une règle.

| Étape | Contenu |
|-------|---|
| 1 | Mise en situation (levage, énergie, engin) avec non-respect volontaire d'une RQS (fictive, sans danger) |
| 2 | Rediscussion avec respect de la RQS |
| 3 | Analyse collective : que change concrètement la règle ? |

Implication des opérateurs = **appropriation réelle**.

3. Faire le lien entre RQS et risques majeurs

Schéma simple à utiliser en réunion :

- **Risque majeur identifié** (ex : chute de hauteur)
- **Situation fréquente exposant au risque** (ex : trappe ouverte)
- **Barrière comportementale = RQS** (ex : « Je ne travaille jamais sans protection contre la chute »)

Montrez que **les RQS sont la dernière barrière humaine avant l'accident grave**.

4. Valoriser les bons réflexes et les STOP justifiés

Créez une culture du retour positif :

- Tableau « Règles qui ont sauvé » : exemple d'un salarié ayant dit STOP ou évité un risque.
- Témoignage mensuel en réunion sécurité.
- Récompense simple : badge, photo, reconnaissance publique.

Cela montre que **respecter une règle n'est pas un frein, mais un acte pro !**

5. Mesurer et montrer les effets

| Indicateur | Utilité |
|--|--------------------------------------|
| Baisse des incidents sur SHPG | Argument fort pour crédibilité |
| Nombre de STOP déclenchés sur base RQS | Montre la vigilance active |
| Niveau de connaissance en quizz | Précieux pour réajuster la pédagogie |

SVP est que la mise en place des règles est considérée comme mesures de prévention organisationnelle dans le document unique (DUERP) ?

Oui, la mise en place des Règles qui Sauvent (RQS) peut — et **doit** — être considérée comme une **mesure de prévention organisationnelle** dans le **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**.

Mais attention : pour que cela ait **de la valeur réglementaire et opérationnelle**, il faut le formuler correctement.

Cadre réglementaire — DUERP — Selon le Code du travail (article R.4121-1 à R.4121-4) : L'employeur doit transcrire **les résultats de l'évaluation des risques** dans un **document unique** et y faire figurer les **mesures de prévention** :

- Techniques,
- Humaines,
- **Organisationnelles.**

Les RQS, en tant que **règles comportementales formalisées, liées à des risques majeurs, entrent pleinement dans la catégorie « organisationnelle ».**

Comment formuler les RQS dans le DUERP ?

Voici une **formulation type** à intégrer dans la grille DUERP :

| Risque identifié | Unité de travail | Mesure de prévention organisationnelle |
|------------------------|-----------------------|---|
| Chute de hauteur | Travaux en toiture | Mise en œuvre de la RQS : « Je m'attache systématiquement quand je travaille en hauteur. » + formation + contrôle supervision |
| Risque énergétique | Maintenance mécanique | RQS : « Je vérifie l'absence d'énergie avant toute intervention » intégrée au brief + vérification systématique |
| Collision engin-piéton | Chantiers extérieurs | RQS : « Je ne pénètre pas dans la zone d'évolution sans accord conducteur » + marquage + sensibilisation |

Astuce : rattacher les RQS à des mesures existantes

Pour montrer que les RQS **ne sont pas isolées**, mais **s'inscrivent dans le plan global de prévention**, vous pouvez les relier à :

- Procédures opérationnelles (ex. consignation, levage)
- Plans de prévention/PPSPS
- Accueils sécurité
- Fiches de poste ou standards métier

Conseil opérationnel

Incluez dans le DUERP :

- Une **rubrique spécifique « Règles qui sauvent »** dans le plan d'action global.
- Un **tableau de correspondance RQS ↔ risques majeurs identifiés.**
- Une mention dans les **revues annuelles de mise à jour.**

Ne faut-il pas rappeler que les RQS n'est qu'un outil de communication qui renvoie vers les prescriptions qui elles sont plus complètes ?

Une Règle qui Sauve (RQS) est à considérer comme un **outil de communication fort, synthétique et mobilisateur, qui renvoie vers des prescriptions ou procédures plus détaillées.** Mais attention : **ce n'est pas « juste » un slogan.** Elle est à la fois :

1. Une barrière comportementale vitale

- **Objectif** : éviter un accident grave ou mortel en **une phrase claire**, sans équivoque.
- Elle agit **comme un « dernier garde-fou »** quand tout le reste échoue ou est absent.

2. Un outil de communication sécurité de première ligne

Elle traduit un risque complexe en une règle **simple, visuelle et partagée.**

Rôle communicant :

| Fonction | Exemple |
|-----------------------------------|---|
| Rendre visible un risque critique | « Je ne me place jamais sous une charge suspendue » |
| Renforcer la mémoire immédiate | « Je dis STOP si je ne suis pas sûr de travailler en sécurité » |
| Créer un réflexe terrain | Affiche chantier, briefing, accueil sécurité |

Une bonne RQS « **se retient et se répète** ».

3. Un point d'entrée vers les prescriptions détaillées

La RQS **n'a pas vocation à tout dire**, mais à **donner le réflexe et l'envie de consulter la règle complète**.

Elle **renvoie vers** :

- Une **procédure technique** (consignation, levage, etc.)
- Une **fiche opérationnelle** ou standard métier
- Un **mode opératoire sécurisé**

Exemple : **RQS** : « Je vérifie l'absence d'énergie avant toute intervention. » **Procédure associée** : MOS n° 7
— consignation électrique basse tension

Recommandation : toujours lier les RQS aux référentiels métiers

Pour chaque RQS, il est bon d'avoir une **fiche synthèse** avec :

| Élément | Contenu |
|-----------------------------|-------------------------------------|
| Intitulé de la RQS | Formulation synthétique et visuelle |
| Risque visé | Risque SHPG concerné |
| Références associées | Procédures, MOS, standards |
| Cas pratiques ou REX | Pour ancrer le sens |